



Flash

«Indépendants avec vous, gagnants ensemble»

N° 731
15 mars 2019
23^e année

Site de la rue du Pré :

Collision durable des travaux et des emménagements

Le déménagement précipité de la SDHP (Sous-direction de l'histoire et du patrimoine) dans la tour C de la rue du Pré s'avère une erreur stratégique, comme l'UCP l'avait annoncé dès 2015.



Pour mémoire :

La tour C est en travaux afin d'aménager un **restaurant administratif au rez-de-chaussée du bâtiment**.

Côté nord, sous les fenêtres des agents, les **travaux de la tour B** qui doit recevoir notamment les réserves du FMAC.

Côté sud, à quelques mètres des bureaux, l'immense **chantier de la ZAC Chapelle - Chardon** qui laissera place à un jardin public.



La MISST, dans sa note, l'a elle-même constatée, ces chantiers génèrent du bruit, de la poussière, des véhicules de chantier qui entrent, qui sortent, des grues, des livraisons et autres nuisances, certes nécessaires aux travaux, mais qui se conjuguent difficilement avec la vie agents.

Le bruit permanent est aggravé par des fenêtres sans double vitrage.



Plus grave encore, depuis plusieurs mois, l'UCP a signalé des manquements évidents à la législation et au code du travail ; un signalement a été fait à la CRAMIF qui a inspecté le site 6 heures durant, constatant en effet de nombreuses infractions.

Ses préconisations rejoignent celles effectuées par la MISST.

LE TEMPS PERDU EN DÉPLACEMENTS DANS LES TRANSPORTS, LA FATIGUE GÉNÉRÉE PAR LES NUISANCES DES CHANTIERS, LA DANGÉROSITÉ DU SITE, LES INCIDENTS RÉPÉTÉS FONT QU'AUJOURD'HUI, LES AGENTS N'EN PEUVENT PLUS ET, DEVANT L'ABSENCE DE DÉCISION FORTE CONCERNANT LA DÉGRADATION DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL, SE SENTENT DÉCONSIDÉRÉS.

LES TRAVAUX EN COURS ONT LEUR RAISON D'ÊTRE ET CONTINUERONT À PRODUIRE LEURS EFFETS.

**MADAME LA MAIRE,
POUR LES AGENTS, C'EST L'ENFER, UNE MESURE RADICALE S'IMPOSE !
METTONS À PROFIT LE CHSCT DE CE JOUR !**